

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00044
Numéro SIREN : 539 146 803
Nom ou dénomination : BDR IMMO SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 9516

Désignation de l'entreprise : BDR Immo SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0001 ROND POINT DE LA NATION 21000 DIJON Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 9 1 4 6 8 0 3 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 248 665	3 398 202
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	871 212	3 594 874
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 119 877	6 993 076	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	1 100 830	1 100 830
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	0	0
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	0	0	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 100 830	1 100 830	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 119 877	8 093 906	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>BDR Immo SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40 000.....)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	483 765
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-1 687 041
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	-1 159 276
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	632 469
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	632 469
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 536 597
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	84 116	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	8 620 713	
Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 093 906	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 620 713	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 8 898	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 8 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 5 574	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 7 517	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 13 091	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG -4 194	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 110 078	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 67 179	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 24 607	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 201 865	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ 1 821 241	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 63 471	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 1 884 712	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV -1 682 847	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW -1 687 041	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise BDR Immo SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	600	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	211 363	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 898 404	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-1 687 041	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	110 078	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PV/MV SUR CESSION TITRES DE PARTICIPATION	600	600		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BDR Immo SAS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	8 706 417	8V		8W	1 085 045			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV				
TOTAL IV					LQ	8 706 417	LR		LS	1 085 045			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 706 417	ØH		ØJ	1 085 045			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IV		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX	678 509	ØY	9 112 953	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV					I3		NJ	678 509	NK	9 112 953	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	678 509	ØL	9 112 953	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BDR Immo SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>BDR Immo SAS</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH
TOTAL I		RK		RM		RN		RO
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO	
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise BDR Immo SASNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	255 202	5W	377 268	5X	632 469			
TOTAL II	5Z	255 202	TV	377 268	TW	TX	632 469			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
		- corporelles	6E	6F	6G	6H				
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		- titres de participation	9U	212 405	9V	1 036 560	9W	300	9X	1 248 665
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	497 004	Ø7	407 414	Ø8	33 205	Ø9	871 212
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	709 408	TY	1 443 974	TZ	33 505	UA	2 119 877	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	964 610	UB	1 821 241	UC	33 505	UD	2 752 346	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	8 898				
	- financières		UG	1 821 241	UH	24 607				
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	4 466 086	UM	4 466 086	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	4 466 086	VU	4 466 086	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	8 536 597		8 536 597					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	32 114		32 114						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	52 002		52 002						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	8 620 713	VZ	8 620 713					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : BDR Immo SAS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WJ	1 748 832	
	Amendes et pénalités				WJ		
	Rémunérations excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG			
(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX	1 748 832		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ	0		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	149 534	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	149 534	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				I8		
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %					31 788	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							
- Plus-values nettes à court terme				WN			
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8	577	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	1 930 731	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	684 039		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	33 505		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				WV		
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %				WH		
	- imposées au taux de 19 %				WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)				L5			
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA			
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)				XC			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)				X9		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)				YA		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)				YB		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)				YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)				YD		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)				YI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)				YL			
Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)				YH			
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)				YI	98 750		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)				YL			
Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)				YH			
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
				XH	2 503 335		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	0		
bénéfice (I moins II)							
déficit (II moins I)				XJ	572 604		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	572 604		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BDR Immo SAS

N° SIRET : 53914680300017

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : IFU 14
 0008 rue Courtois
 93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 930 731
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	1 930 731
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	816 294
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			I 9
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)		F 2	0
	Déficit (II-I)		F 3	572 604
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *			F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice		F 8	0
	Déficit		F 9	572 604

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BDR Immo SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour risque filiales	8X	377 268	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur comptes courants	9D	407 413	9E 33 205
Provision sur titres de participation à 0%	9F	964 151	9G 300
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU
		1 748 832	33 505

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : BDR Immo SAS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : IFU 14
 0008 rue Courtois
 93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-31 788
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 008 032
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter		
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 008 032
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	572 604
Total des déficits restant à reporter	H9	1 580 636

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)				
	N - 2		(2)				
	N - 3		(2)				
	N - 4		(2)				
	N - 5		(2)				
	N - 6		(2)				
	N - 7		(2)				
	N - 8		(2)				
	N - 9		(2)				
	N - 10		(2)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BDR Immo SAS										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	591 096	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-107 331		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	ØF	483 765		Report à nouveau		ZG	483 765						
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	483 765								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance									YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	5 529			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	45			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	5 574			
										ZK				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									9Z	7 517			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	7 517			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	0			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	0			
DIVERS	- Montant brut des salaires *									ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	2,06 %			
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP - Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)									Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	-572 604	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	-31 788				
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BDR Immo SAS

N° SIRET : 53914680300017

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : IFU 14

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-31 788
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-31 788
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			-572 604
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			-572 604

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>BDR Immo SAS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	TITRES ILOT DU MARCHE 01/01/2014	300	32 149		32 149	
	2	TITRES ARISTIDE BRIAND	300	239		239	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	300	-31 849			-31 849	
	2	300	61			61	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						-31 788
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BDR Immo SAS Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 main columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

- Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : BDR Immo SASNéant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .

0

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ^④	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ^⑥
	À 19 % ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BDR Immo SAS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BDR Immo SAS										Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022										Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS											
Effectifs moyens du personnel										YP	
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX 0	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM 0	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR 5 574	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ 5 574	
IV Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG -5 574	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.											
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	
Effectifs au sens de la CVAE										EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX	
Période de référence				GY		/ /		GZ		/ /	
Date de cessation				HR		/ /					

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 3 9 1 4 6 8 0 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BDR Immo SAS

ADRESSE (voie) 0001 ROND POINT DE LA NATION

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination CE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

N° SIREN (si société établie en France) 352483341 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 400

Adresse : N° 1 Voie ROND POINT DE LA NATION

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 3 9 1 4 6 8 0 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BDR Immo SAS

ADRESSE (voie) 0001 ROND POINT DE LA NATION

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 7

Forme juridique SCCV Dénomination MAZEN SULLY

N° SIREN (si société établie en France) 813970415 % de détention 99,95

Adresse : N° 8 Voie RUE MARCEL DASSAULT

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique SCCV Dénomination MAISON MEDICALE

N° SIREN (si société établie en France) 813988771 % de détention 49,00

Adresse : N° 8 Voie RUE MARCEL DASSAULT

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique sas Dénomination DAUPHINE INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 849137971 % de détention 49,00

Adresse : N° 15 Voie RUE BOSSUET

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique SSCV Dénomination TERTIAIRE AGRONOV

N° SIREN (si société établie en France) 803037563 % de détention 40,00

Adresse : N° 8 Voie RUE MARCEL DASSAULT

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique SCCV Dénomination 26 38 DRAPEAU

N° SIREN (si société établie en France) 815365986 % de détention 40,00

Adresse : N° 8 Voie RUE MARCEL DASSAULT

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique SCCV Dénomination BOULEVARD DE TROYES

N° SIREN (si société établie en France) 810860973 % de détention 30,00

Adresse : N° 87 Voie BVD DE TROYES

Code Postal 21540 Commune TALANT Pays

Forme juridique SCI Dénomination MCF FEEDER GREEN OAK

N° SIREN (si société établie en France) 839165347 % de détention 22,03

Adresse : N° 18 Voie RUE JEAN GIRAUDOUX

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
BDR Immo SAS		1 ROND POINT DE LA NATION	
SIRET	5 3 9 1 4 6 8 0 3 0 0 0 1 7	21000 DIJON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2018
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA BPCE 0007 PROMENADE GERMAINE SABLON 75013 PARIS	
SIRET	4 9 3 4 5 5 0 4 2 0 0 1 9 9

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	572 604
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
493455042 SA BPCE

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : GL EXPERT
---	--

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Visueur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable : M. COTINET PATRICK DIRECTEUR COMPTABLE			
			Tél. :
- du conseil :			
			Tél. :
- du CGA ou du viseur conventionné :			
			Tél. :
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

BDR Immo SAS

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)					
				(f)					
				(g)					
				(h)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		1		4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
		2			5	6	7	8	
		3							
		4							
		5							
		6							
		7							
		8							
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS			Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						
			Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						
MVLТ imposées			à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Cent P. - con P. am
à P. original P

Bilan BDR IMMO

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

(en euros)

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	40 000,00	40 000,00
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Immobilisations financières	9 112 952,61	2 119 876,77	6 993 075,84	7 997 008,35	- Réserves réglementées		
<i>dont participations</i>	4 646 867,00	1 248 664,74	3 398 202,26	4 855 062,28	- Autres		
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	4 466 085,61	871 212,03	3 594 873,58	3 141 946,07	Report à nouveau	483 764,87	591 096,30
TOTAL I	9 112 952,61	2 119 876,77	6 993 075,84	7 997 008,35	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 687 041,04	-107 331,43
Actif circulant :					Résultat N-1 en attente d'affectation		
Stocks et en-cours					Provisions réglementées		
Marchandises	1 100 830,33		1 100 830,33	1 100 830,33	TOTAL I	-1 159 276,17	527 764,87
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour risques et charges	632 469,18	255 201,60
Créances :	0,00		0,00	0,00	TOTAL II	632 469,18	255 201,60
- Clients et comptes rattachés					DETTES		
- Autres			0,00	0,00	Emprunts et dettes assimilées	17 975,10	70,00
<i>dont tva</i>			0,00	0,00	<i>dont comptes bancaires</i>	8 518 621,65	
<i>dont compte courant Société Mère</i>			0,00	0,00	<i>dont agios</i>	17 975,10	70,00
<i>dont débiteurs divers</i>			0,00	0,00	Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières de placement					Fournisseurs et comptes rattachés		
Disponibilités			0,00	326 237,79	Autres dettes	84 116,41	8 641 040,00
					<i>dont associés compte courant</i>	32 114,00	8 542 590,00
					<i>dont CAC</i>	5 400,00	4 450,00
					<i>dont prestation CEBFC</i>	46 602,41	94 000,00
					<i>dont IS (intégration fiscale)</i>		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	1 100 830,33	0,00	1 100 830,33	1 427 068,12	TOTAL III	8 620 713,16	8 641 110,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 213 782,94	2 119 876,77	8 093 906,17	9 424 076,47	TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 093 906,17	9 424 076,47

0,00

0

Compte de résultat BDR IMMO

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

(en euros)

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021	PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation :	13 691,31	133 255,55	Produits d'exploitation :	600,00	0,00
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes (61*,62*)	5 574,31	125 979,55	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés (63*)	7 517,00	7 276,00	Rep dotations aux provisions		
Rémunération du personnel			Autres produits	600,00	
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	600,00				
Charges financières :	1 884 712,44	470 325,64	Produits financiers :	210 762,71	496 249,76
dont intérêts&charges ass.	13 027,25	14 261,10	<i>dont produits financiers</i>	278,68	
dont charges financières	18 330,10	410,00	<i>dont dividendes</i>	66 900,78	430 409,57
dont intérêts CEBFC	32 114,00	-0,01	<i>dont revenus créances rattachées</i>	110 078,29	55 433,11
dont DAP/titres de participation	1 821 241,09	455 654,55	<i>dont rep prov s/titres de participations</i>	33 504,96	10 407,08
TOTAL (I)	1 898 403,75	603 581,19	TOTAL (I)	211 362,71	496 249,76
Charges exceptionnelles (II)			Produits exceptionnels (II)		
Impôts sur les bénéfices (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 898 403,75	603 581,19	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	211 362,71	496 249,76
Solde créditeur (BENEFICE)			Solde débiteur (PERTE)	-1 687 041,04	-107 331,43
TOTAL GENERAL	1 898 403,75	586 278,92	TOTAL GENERAL	-1 475 678,33	586 278,92



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

BDR Immo SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
BDR Immo SAS
1 Rond Point de la Nation - 21000 DIJON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

BDR Immo SAS

1 Rond Point de la Nation - 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associée unique de la société BDR Immo SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BDR Immo SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié



des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et créances rattachées aux participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chalon sur Saône, le 26 mai 2023

KPMG SA

Sylvie Merle

Associée

Bilan BDR IMMO

Édition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

(en euros)

ACTIF	31/12/2022			31/12/20221	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	40 000,00	40 000,00
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Immobilisations financières	9 112 952,61	2 119 876,77	6 993 075,84	7 997 008,35	- Réserves réglementées		
<i>dont participations</i>	4 646 867,00	1 248 664,74	3 398 202,26	4 855 062,28	- Autres		
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	4 466 085,61	871 212,03	3 594 873,58	3 141 946,07	Report à nouveau	483 764,87	591 096,30
TOTAL I	9 112 952,61	2 119 876,77	6 993 075,84	7 997 008,35	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 687 041,04	-107 331,43
Actif circulant :					Résultat N-1 en attente d'affectation		
Stocks et en-cours					Provisions réglementées		
Marchandises	1 100 830,33		1 100 830,33	1 100 830,33	TOTAL I	-1 159 276,17	527 764,87
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour risques et charges	632 469,18	255 201,60
Créances :	0,00		0,00	0,00	TOTAL II	632 469,18	255 201,60
- Clients et comptes rattachés					DETTES		
- Autres			0,00	0,00	Emprunts et dettes assimilées	17 975,10	70,00
<i>dont tva</i>			0,00	0,00	<i>dont comptes bancaires</i>	8 518 621,65	
<i>dont compte courant Société Mère</i>			0,00	0,00	<i>dont agios</i>	17 975,10	70,00
<i>dont débiteurs divers</i>			0,00	0,00	Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières de placement					Fournisseurs et comptes rattachés		
Disponibilités			0,00	326 237,79	Autres dettes	84 116,41	8 641 040,00
					<i>dont associés compte courant</i>	32 114,00	8 542 590,00
					<i>dont CAC</i>	5 400,00	4 450,00
					<i>dont prestation CEBFC</i>	46 602,41	94 000,00
					<i>dont IS (intégration fiscale)</i>		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL II	1 100 830,33	0,00	1 100 830,33	1 427 068,12	TOTAL III	8 620 713,16	8 641 110,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 213 782,94	2 119 876,77	8 093 906,17	9 424 076,47	TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 093 906,17	9 424 076,47
						0,00	0

Compte de résultat BDR IMMO

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

(en euros)

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021	PRODUITS	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation :	13 691,31	133 255,55	Produits d'exploitation :	600,00	0,00
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes (61*,62*)	5 574,31	125 979,55	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés (63*)	7 517,00	7 276,00	Rep dotations aux provisions		
Rémunération du personnel			Autres produits	600,00	
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	600,00				
Charges financières :	1 884 712,44	470 325,64	Produits financiers :	210 762,71	496 249,76
dont intérêts&charges ass.	13 027,25	14 261,10	<i>dont produits financiers</i>	278,68	
dont charges financières	18 330,10	410,00	<i>dont dividendes</i>	66 900,78	430 409,57
dont intérêts CEBFC	32 114,00	-0,01	<i>dont revenus créances rattachées</i>	110 078,29	55 433,11
dont DAP/titres de participation	1 821 241,09	455 654,55	<i>dont rep prov s/titres de participations</i>	33 504,96	10 407,08
TOTAL (I)	1 898 403,75	603 581,19	TOTAL (I)	211 362,71	496 249,76
Charges exceptionnelles (II)			Produits exceptionnels (II)		
Impôts sur les bénéfices (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 898 403,75	603 581,19	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	211 362,71	496 249,76
Solde créditeur (BENEFICE)			Solde débiteur (PERTE)	-1 687 041,04	-107 331,43
TOTAL GENERAL	1 898 403,75	586 278,92	TOTAL GENERAL	-1 475 678,33	586 278,92

Annexe comptable

Cadre juridique et financier

BDR IMMO SAS est une société par actions simplifiée à associé unique.

La société a pour objet :

- la réalisation de toutes opérations dans le domaine immobilier, notamment :
- la prise de participation dans des sociétés exerçant une activité de promotion immobilière ou d'aménagement en particulier les sociétés civiles de construction vente,
- l'achat et la vente de biens fonciers,
- l'acquisition de parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) ou de sociétés foncières,
- et généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

Informations sur les règles et principes comptables

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES

Les comptes individuels de BDR IMMO SAS sont établis conformément au règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 08/09/2014 relatif au plan comptable général et conformément au règlement 2018-07 de l'ANC.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

NOTES AU BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées en euros.

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €	2022	% de détention	Dépréciation 2022	Situation nette au 31/12/2021	2021	% de détention
SNC ARISTIDE BRIAND					300	30%
SCCV ILOT DU MARCHE					300	30%
SCCV TERTIAIRE AGRONOV	800	40%	800	-234 280	800	40%
SCCV 87 BD DE TROYES	300	30%		43975	300	30%
SCCV 26-38 DRAPEAU	800	40%	800	-1 583 173	800	40%
SCCV MAISON MEDICALE VALMY	980	49%		2 390	980	49%
SCCV MAZEN SULLY	1 999	99.95 %		136 743	1999	99.95 %
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT 2	940 000	5%	61 161	17 576 776	940000	5%
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT	833 668	5%	137 546	13922441	1 253 668	5%
SAS DAUPHINE INVEST	4 900	49%	4 900	-1 550 510	4 900	49%
SCI MCF FEEDER GREEN OAK	2 863 420	22.03 %	1 043 458	8261291	2 863 420	22.03 %
Titres de participation	4 646 867		1 248 665		5 067 467	

NOTE 2 - MARCHANDISES

Elles concernent l'acquisition d'un terrain à Dijon Valmy pour 1 100 830 euros.

En €	2022	2021
SCCV MAISON MEDICALE VALMY	191	789
SNC ARISTIDE BRIAND	- 893	-446
SCCV BD DE TROYES	63 337	52 310
SCCV TERTIAIRE VALMY		
SCCV ILOT DU MARCHE	-140	-70
SCCV TERTIAIRE AGRONOV	227 744	227 744
SAS DAUPHINE INVEST	1 000 000	1 020 476
SCCV MAZEN SULLY	124 158	70 341
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT	439 097	2539
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT 2	318 098	
MCF FEEDER GREEN OAK	2 136 580	2 136 580
Rémunération appels de fonds	4 308 173	3 510 262

Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Si toutefois à la fin de l'exercice, la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine, une provision pour dépréciation est constituée. Les valorisations ont été réalisées en fonction des éléments disponibles au 31/12/2022.

Une provision pour la SAS Dauphine Invest a été constituée pour un montant de 4 900 € au niveau des titres de participation et de 754 849.90€ en provision pour dépréciation du compte courant.

Une provision pour la SCCV Tertiaire Agronov a été constituée pour un montant de 800 € au niveau des titres de participations et de 92 911.89 € en provision pour dépréciation du compte courant.

Une provision pour la SAS Novaxia Foncier Select a été constituée pour un montant de 137 545.95€ en provision pour dépréciation des titres.

Une provision pour la SAS Novaxia Foncier Select 2 a été constituée pour un montant de 61 161.20€ en provision pour dépréciation des titres.

Une provision pour la SCI MCF FEEDER GREEN OAK a été constituée pour un montant de 1 043 457.59 € provision pour dépréciation des titres.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le solde du compte banque est créditeur de 8 518 621, €.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Le capital de BDR IMMO SAS est composé de 400 actions d'une valeur nominale de 100 €. Ce capital est entièrement libéré. La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté est l'associé unique de BDR IMMO.

Variation des capitaux propres

	2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022 à répartir	Autres	2022
Capital souscrit versé	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Autres réserves					
Résultat de l'exercice	-107 331	107 331	-1 687 041		-1 687 041
Report à nouveau	591 096	- 107 331			483 765
TOTAL	527 765		-1 687 041		-1 159 276

Le capital est actuellement de 40 000 €.

NOTE 7 – DETTES

Charges à payer pour 52 002 €.

Les frais de tenue de compte pour le 4T22 sont de 75 €.

NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du compte de résultat sont présentées en euros.

NOTE 9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Eléments	Montants
Fournitures non stockables	
Honoraire, frais d'actes et annonces	5 574
Commissions sur ventes	
Charges locatives et de copropriété	
Assurance	
Autres charges externes	
TOTAL 2022	5 574
TOTAL 2021	125 979

NOTE 10 - IMPOTS ET TAXES

La taxe foncière de Dijon Valmy s'élève à 7 517 €.

NOTE 11 - CHARGES FINANCIERES

- aux frais de tenue de compte ouvert auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 430 euros ;
- aux intérêts débiteurs et aux commissions et frais dû au remboursement du compte courant de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté pour 7 733.68 euros et 10 166.72 euros ;
- à l'affectation des pertes sur exercices au compte courant d'associés s'élèvent à 13 027.25 €
- à la dotation aux provision pour dépréciation des titres s'élèvent à 1 821 241 €
- à la rémunération du compte courant de la CEBFC s'élèvent à -32 114€.

NOTE 12 – PRODUITS FINANCIERS

La rémunération des appels de fonds relatifs aux comptes courants versés aux SCCV s'élèvent à 110 078 €.

BDR IMMO a touché des dividendes pour un montant de 66 901 €.

Une reprise de provision pour dépréciation a été constituée sur :

- SCCV Ilot du marché pour 300€, 9 785.93€ et 13 661.10€
- SNC Aristide Briand pour 860.19€.

Tableau d'affectation du résultat

Eléments	Montants (en €)
Origines	
Résultat de l'exercice	-1 687 041
TOTAL	-1 687 041
Affectations	
Report à nouveau	-1 687 041
Réserve légale	
TOTAL 2022	-1 687 041



Compte conforme
à PoriginaP.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



**RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

SOMMAIRE

<i>Rapport de gestion</i>	3
<i>Préambule</i>	3
<i>Résultat</i>	3
Les charges d'exploitation	4
Les produits financiers	4
Les charges financières	5
Les éléments exceptionnels (produits et charges)	5
Le Résultat Net Comptable	5
Filiales et participations	6
<i>Proposition d'affectation du résultat</i>	6
<i>Faits marquants</i>	6
<i>Résultat de l'exercice</i>	7
<i>Bilan et compte de résultat</i>	8
<i>Annexe comptable</i>	10
Cadre juridique et financier	10
Informations sur les règles et principes comptables	10
Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	11
<i>Tableau d'affectation du résultat</i>	14

Rapport de gestion

Préambule

BDR IMMO SAS a été constituée le 21 décembre 2011.
Elle est dotée d'un capital social de 40 K€. L'associé unique est la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Le 17 septembre 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Yves SCHEER et a nommé en qualité de Président de la société Monsieur Fabien CHAUVE membre du directoire de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté. La nomination a pris effet à compter du 01/10/2018.
Alain Coste, Directeur à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté en est le Directeur Général.

Résultat

En €	2022	2021
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation	- 13 691	- 133 255
Produits financiers	210 763	496 250
Charges financières	- 1 884 712	- 470 326
Produits exceptionnels	600	
Charges exceptionnelles	-600	
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	- 1 687 041	- 107 331

Les charges d'exploitation

En €	2022	2021
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres charges externes	5 574	125 979
Impôts et taxes	7 517	7 276
Dotation aux amortissements	--	--
Dotation aux provisions	--	-
Autres charges	--	--
CHARGES D'EXPLOITATION	13 091	133 256

Les charges externes : Elles correspondent strictement aux charges courantes (honoraires commissaires aux comptes, prestations de service CEBFC, frais d'annonces et insertions).

Les impôts et taxes : Elle correspond à la taxe foncière du terrain de DIJON VALMY.

Les dotations aux provisions : Néant.

Les autres charges : Elles concernent les cessions de parts pour la SNC Aristide Briand (300€) et la SCCV Ilot du marché (300€).

Les produits financiers

Les produits concernent les intérêts sur compte courant d'associés pour 110 078.29 euros contre 55 433.11 euros en 2021, les dividendes pour 66 900.78 euros contre 430 409.57 en 2021.

Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 1 884 712.44 euros.

Elles correspondent :

- aux frais de tenue de compte ouvert auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 430 euros ;
- aux intérêts débiteurs et aux commissions et frais dû au remboursement du compte courant de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté pour 7 733.68 euros et 10 166.72 euros ;
- au solde du compte courant de la SCCV Ilot du marché pour 69.78€ et aux intérêts courus non perçus pour 11 656€ ;
- au solde du compte courant de la SNC Aristide Briand pour 446.40€ et aux intérêts courus non perçus pour 855.07€ ;
- à une dotation aux provisions pour dépréciation des titres sur la filiale SAS Novaxia Foncier Sélect, Novaxia Foncier Select 2 et MCF Feeder Green pour 1 036 560.02 euros
- aux intérêts du compte courant d'associés CEBFC pour 32 114 euros
- à une provision pour dépréciation des comptes courants pour Tertiaire Agronov, Dauphine Invest et SCCV 26-38 Drapeau pour 784 681.07 euros

Le solde du compte bancaire ouvert à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté est créditeur de 8 518 621.65€.

Les éléments exceptionnels (produits et charges)

Il y a 600€ de charges et de produits exceptionnelles correspondant à la valeur de cession des parts de la SCCV Ilot du marché (300€) et SNC Aristide Briand (300€).

Impôts sur les bénéfices

Néant.

Le Résultat Net Comptable

La SAS enregistre une perte comptable de 1 687 041.04€ en fin d'exercice 2022.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients :
Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture dont le terme est échu (C. Com Art L441-1-1 et D441-4) pour l'exercice 2022.

- Facture F22-422 en date du 28/12/2022 concernant la prestation de service 2021 par la CEBFC ;

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : absence d'évènement de cette nature.

Activité de la société en matière de recherche et développement : néant

Filiales et participations

Prises de participation ou de contrôle ou cessions au cours de l'exercice écoulé

En vertu de l'article L233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre société a souscrit à aucune nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé. Cependant, elle a cédé ses parts pour la SNC Aristide Briand et la SCCV Ilot du marché qu'elle détenait à hauteur de :

- 300€ (30 parts) pour la SNC Aristide Briand ;
- 300€ (300 parts) pour la SCCV Ilot du marché.

*

Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat sera proposée au vote de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

La perte de l'exercice est arrêtée à la somme de **1 687 041 €**.

- report à nouveau - 1 687 041 €
- réserve légale..... 0,00 €

Faits marquants

La politique de financement de la CEBFC a changé. Désormais BDR IMMO est financé par un découvert autorisé alors qu'auparavant elle recevait des avances en compte courant.

Cette modification s'explique par des raisons :

- De simplicité : cette nouvelle méthode de financement permet une « consommation de liquidité » exactement identique aux besoins.
- Techniques : les avances en compte courant étaient mal prises en compte par les outils ALM (la convention de rémunération de ces CCA ne « remonte » pas dans le SI. Même si elle prévoit une rémunération indexée sur l'Euribor, les CCA sont considérés comme des emplois à taux fixe) alors que les découverts sont parfaitement gérés.

Résultat de l'exercice

Eléments (en €)	2020	2021	2022
I. Capital en fin d'exercice			
Capital social	40 000	40 000	40 000
Nombre des actions ordinaires	400	400	400
II. Opérations et résultat de l'exercice			
Chiffre d'affaires hors taxes			
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-97 871	337 916	100 695.09
Impôts sur les bénéfices			
Participation des salariés due au titre de l'exercice			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-464 690	-107 331	-1 687 041
Résultat distribué			
III. Résultats par action			
Résultat avant impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-244.68	844.79	251.74
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 161.72	-268.33	-4 217.60
Dividende attribué à chaque action	-	-	-
IV. Personnel			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-

Bilan et compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2022 et 2021

(En euros)

ACTIF	Notes	2022	2021
ACTIF IMMOBILISE		6 993 076	7 997 008
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières	1-3	6 993 076	7 997 008
ACTIF CIRCULANT		-7 417 791	1 427 068
Marchandises	2	1 100 830	1 100 830
Créances	4		
Disponibilités	5	-8 518 622	326 238
Charges constatées d'avance			
TOTAL DE L'ACTIF		-424 715	9 424 076

(En euros)

PASSIF	Notes	2022	2021
DETTES	7	102 092	8 641 110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		17 975	70
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Autres Dettes		84 116	8 641 040
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	632 469	255 202
CAPITAUX PROPRES	6	-1 159 276	527 765
Capital souscrit versé		40 000	40 000
Réserves		4 000	4 000
Résultat de l'exercice (+/-)		-1 687 041	-107 331
Report à nouveau (+/-)		483 765	591 096
TOTAL DU PASSIF		-424 715	9 424 076

Compte de résultat de l'exercice 2022 et 2021

(En euros)

	Notes	2022	2021
+ Produits d'Exploitation	8		
- Charges d'Exploitation	9-10	-13 691	-133 255
+ Autres produits			
- Autres charges			
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 13 691	- 133 255
+ Produits Financiers	12	210 763	496 250
- Charges Financières	11	- 1 884 712	- 470 326
RESULTAT FINANCIER		-1 673 950	25 924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-1 687 041	-107 331
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
- Impôt sur les bénéfices			
+/- RESULTAT NET		-1 687 041	-107 331

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

Annexe comptable

Cadre juridique et financier

BDR IMMO SAS est une société par actions simplifiée à associé unique.

La société a pour objet :

- la réalisation de toutes opérations dans le domaine immobilier, notamment :
- la prise de participation dans des sociétés exerçant une activité de promotion immobilière ou d'aménagement en particulier les sociétés civiles de construction vente,
- l'achat et la vente de biens fonciers,
- l'acquisition de parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) ou de sociétés foncières,
- et généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

Informations sur les règles et principes comptables

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES

Les comptes individuels de BDR IMMO SAS sont établis conformément au règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 08/09/2014 relatif au plan comptable général et conformément au règlement 2018-07 de l'ANC.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

NOTES AU BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées en euros.

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En €	2022	% de détention	Dépréciation 2022	Situation nette au 31/12/2021	2021	% de détention
SNC ARISTIDE BRIAND					300	30%
SCCV ILOT DU MARCHE					300	30%
SCCV TERTIAIRE AGRONOV	800	40%	800	-234 280	800	40%
SCCV 87 BD DE TROYES	300	30%		43975	300	30%
SCCV 26-38 DRAPEAU	800	40%	800	-1 583 173	800	40%
SCCV MAISON MEDICALE VALMY	980	49%		2 390	980	49%
SCCV MAZEN SULLY	1 999	99.95 %		136 743	1999	99.95 %
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT 2	940 000	5%	61 161	17 576 776	940000	5%
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT	833 668	5%	137 546	13922441	1 253 668	5%
SAS DAUPHINE INVEST	4 900	49%	4 900	-1 550 510	4 900	49%
SCI MCF FEEDER GREEN OAK	2 863 420	22.03 %	1 043 458	8261291	2 863 420	22.03 %
Titres de participation	4 646 867		1 248 665		5 067 467	

NOTE 2 - MARCHANDISES

Elles concernent l'acquisition d'un terrain à Dijon Valmy pour 1 100 830 euros.

En €	2022	2021
SCCV MAISON MEDICALE VALMY	191	789
SNC ARISTIDE BRIAND	- 893	-446
SCCV BD DE TROYES	63 337	52 310
SCCV TERTIAIRE VALMY		
SCCV ILOT DU MARCHE	-140	-70
SCCV TERTIAIRE AGRONOV	227 744	227 744
SAS DAUPHINE INVEST	1 000 000	1 020 476
SCCV MAZEN SULLY	124 158	70 341
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT	439 097	2539
SAS NOVAXIA FONCIER SELECT 2	318 098	
MCF FEEDER GREEN OAK	2 136 580	2 136 580
Rémunération appels de fonds	4 308 173	3 510 262

Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Si toutefois à la fin de l'exercice, la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine, une provision pour dépréciation est constituée. Les valorisations ont été réalisées en fonction des éléments disponibles au 31/12/2022.

Une provision pour la SAS Dauphine Invest a été constituée pour un montant de 4 900 € au niveau des titres de participation et de 754 849.90€ en provision pour dépréciation du compte courant.

Une provision pour la SCCV Tertiaire Agronov a été constituée pour un montant de 800 € au niveau des titres de participations et de 92 911.89 € en provision pour dépréciation du compte courant.

Une provision pour la SAS Novaxia Foncier Select a été constituée pour un montant de 137 545.95€ en provision pour dépréciation des titres.

Une provision pour la SAS Novaxia Foncier Select 2 a été constituée pour un montant de 61 161.20€ en provision pour dépréciation des titres.

Une provision pour la SCI MCF FEEDER GREEN OAK a été constituée pour un montant de 1 043 457.59 € provision pour dépréciation des titres.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le solde du compte banque est créditeur de 8 518 621, €.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Le capital de BDR IMMO SAS est composé de 400 actions d'une valeur nominale de 100 €. Ce capital est entièrement libéré. La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté est l'associé unique de BDR IMMO.

Variation des capitaux propres

	2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022 à répartir	Autres	2022
Capital souscrit versé	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Autres réserves					
Résultat de l'exercice	-107 331	107 331	-1 687 041		-1 687 041
Report à nouveau	591 096	- 107 331			483 765
TOTAL	527 765		-1 687 041		-1 159 276

Le capital est actuellement de 40 000 €.

NOTE 7 – DETTES

Charges à payer pour 52 002 €.

Les frais de tenue de compte pour le 4T22 sont de 75 €.

NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du compte de résultat sont présentées en euros.

NOTE 9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Eléments	Montants
Fournitures non stockables	
Honoraire, frais d'actes et annonces	5 574
Commissions sur ventes	
Charges locatives et de copropriété	
Assurance	
Autres charges externes	
TOTAL 2022	5 574
TOTAL 2021	125 979

NOTE 10 - IMPOTS ET TAXES

La taxe foncière de Dijon Valmy s'élève à 7 517 €.

NOTE 11 - CHARGES FINANCIERES

- aux frais de tenue de compte ouvert auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 430 euros ;
- aux intérêts débiteurs et aux commissions et frais dû au remboursement du compte courant de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté pour 7 733.68 euros et 10 166.72 euros ;
- à l'affectation des pertes sur exercices au compte courant d'associés s'élèvent à 13 027.25 €
- à la dotation aux provision pour dépréciation des titres s'élèvent à 1 821 241 €
- à la rémunération du compte courant de la CEBFC s'élèvent à -32 114€.

NOTE 12 – PRODUITS FINANCIERS

La rémunération des appels de fonds relatifs aux comptes courants versés aux SCCV s'élèvent à 110 078 €.

BDR IMMO a touché des dividendes pour un montant de 66 901 €.

Une reprise de provision pour dépréciation a été constituée sur :

- SCCV Ilot du marché pour 300€, 9 785.93€ et 13 661.10€
- SNC Aristide Briand pour 860.19€.

Tableau d'affectation du résultat

Eléments	Montants (en €)
Origines	
Résultat de l'exercice	-1 687 041
TOTAL	-1 687 041
Affectations	
Report à nouveau	-1 687 041
Réserve légale	
TOTAL 2022	-1 687 041

BDR IMMO SAS
Sociétés par Actions Simplifiée au capital social de 40 000.00 Euros
Siège social : 1, Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON
539 146 803 RCS DIJON

RESOLUTIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 5 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin à 8 heures 20,

Monsieur Jérôme BALLEET, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 525 307 340 € dont le siège social est situé à Dijon (21000) – 1, Rond-Point de la Nation, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 352 483 341, associée unique de la Société BDR IMMO SAS.

Statue par les présentes sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions,
- Dissolution anticipée de la société,
- Pouvoir pour les formalités.

Monsieur Fabien CHAUVE, Président de la Société, présente à Monsieur Jérôme BALLEET les rapports de gestion, les rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

En conséquence, Monsieur Jérôme BALLEET, es-qualité, adopte sans réserve les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été établis par le Président et qui font apparaître une perte de 1 687 041.04 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus entier au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

2^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de 1 687 041.04 € au compte report à nouveau.

3^{ème} résolution : Approbation des conventions

L'Associée unique approuve les conventions suivantes intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice, et qui seront portées dans le registre des décisions :

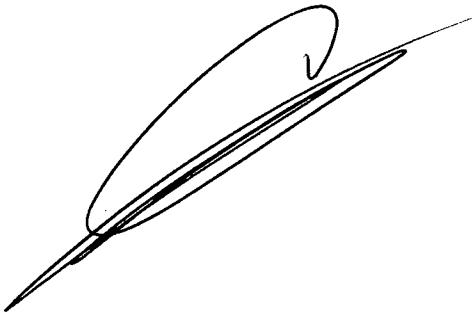
- Une convention de services conclue le 29 mai 2017,
- Une convention de compte courant conclue le 1^{er} février 2012
- L'avance en compte courant de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 0 € et les intérêts pour 32 114€

5^{ème} résolution : Dissolution anticipée de la société

L'Associée unique, au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés le 5 juin 2022, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

4^{ème} résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités, publications prescrits par la loi.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.